

En application du Code des Marchés et des règles propres à la Ville d'Aix, voici les modalités de mise en concurrence et de publicité de nos marchés publics en fonction des différents seuils de procédure:

	Facultative
	Obligatoire

TYPES DE MARCHÉ	SUPPORTS A MINIMA	Site de la Ville	Profil acheteur de la Ville: www.achatpublic.com	Bulletin Officiel Annonces Marchés Publics (BOAMP): www.boamp.fr ou Journaux d'annonces légales*	Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE): http://ted.europa.eu	Presse spécialisée	OBSERVATIONS
	SEUILS DE PROCEDURE						<i>*liste fixée annuellement par arrêté préfectoral</i>
Tous types	De 0 à 3 999€ HT	<i>Pas de publicité. Mise en concurrence facultative</i>					Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)
	De 4 000 à 19 999€ HT	<i>Pas de publicité. La Ville doit demander un devis à au moins 3 fournisseurs potentiels</i>					
	De 20 000 à 89 999€ HT	X					
Fournitures Courantes et Services	De 90 000 à 206 999€ HT	X	X	X			Marchés à Procédure formalisée (Appels d'offres, marchés négociés, etc.)
	207 000€ HT et plus	X	X	X	X		
Travaux	De 90 000 à 5 185 999€ HT	X	X	X			Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)
	5 186 000€ HT et plus	X	X	X	X		Marchés à Procédure formalisée (Appels d'offres, marchés négociés, etc.)